

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2016-44(RAJ)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

Date de convocation : 5 octobre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 12

Votants : 12

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

L'an deux mille seize et le 18 octobre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Patricia GRANET, Alberte VALLEE (suppléante de Monsieur LAURENS).

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Roger MASSE, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD (suppléée par monsieur MASSE).

Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Bernard DIGUET, Robert GAY, André LAURENS (suppléé par Madame VALLEE), Pierre POURCIN, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 14 juin 2016

Le Président FIAERT expose :

Le compte-rendu de la réunion du CASDIS du 14 juin 2016 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée doit approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration



Claude FIAERT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 14 JUIN 2016

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|
| 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 32 | 33 | 34 | 35 | 36 | 37 | 38 | 39 | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 | 49 | 50 | 51 | 52 | 53 | 54 | 55 | 56 | 57 | 58 | 59 | 60 | 61 | 62 | 63 | 64 | 65 | 66 | 67 | 68 | 69 | 70 | 71 | 72 | 73 | 74 | 75 | 76 | 77 | 78 | 79 | 80 | 81 | 82 | 83 | 84 | 85 | 86 | 87 | 88 | 89 | 90 | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 100 |
|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|

COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU 14 JUIN 2016 – 14 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

| | |
|---------------|---|
| Rapport n°1 | Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 22 avril 2016 |
| Rapport n°2 | Compte administratif et compte de gestion – exercice 2015 |
| Rapport n°3 | Affectation des résultats – exercice 2015 |
| Rapport n°4 | Avenant n°2 à la convention pluriannuelle de services et de moyens entre le Département et le SDIS 04 – exercice 2015-2017 |
| Rapport n°5 | Budget supplémentaire – exercice 2016 |
| Rapport n°6 | Modification de l'AP/CP relative à la reconstruction de la caserne de Châteaux-Arnoux |
| Rapport n°7 | Attribution de marchés publics |
| Rapport n°8 | Modification de la correspondance grade emplois |
| Rapport n°9 | Modification du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels: indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) et logement par nécessité absolue de service |
| Rapport n°10 | Modification du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels – indemnité de logement |
| Rapport n°11 | Modification du régime indemnitaire – astreintes |
| Rapport n°12 | Modification des délibérations relatives à l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technique (IAT) |
| Rapport n°13 | Conditions de maintien du régime indemnitaire en cas de congés pour maladie, maternité, temps partiel thérapeutique et maladie longue durée |
| Rapport n°14 | Complément d'effectifs de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au bénéfice de certains CIS et modifications partielles de prise en charge de leur indemnisation |
| Rapport n°15 | Modification du règlement intérieur du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires |
| Rapport n°16 | Révision partielle du Règlement Intérieur modifiant les dispositions relatives à la consommation d'alcool et/ou de substances illicites |
| Rapport n°17 | Convention avec GRDF et la préfecture prévoyant une dérogation à la convention PGR pour le cas particulier des deux stations propane de Barcelonnette et d'Uvernet-Fours |
| Rapport n°18 | Convention avec les SDIS 56 et 83, relative à la mise à disposition d'un accès gratuit au service de géolocalisation des appels d'urgence « 18-112 » |
| Rapport n°19 | Convention relative à la mise à disposition de personnels affectés à la surveillance de la plage et de la zone de baignade de la commune de Sainte-Croix du Verdon |
| Communication | Compte-rendu du recours à la délégation pour contracter ou renégocier les emprunts et lignes de trésorerie |
| Communication | Compte-rendu du recours à la délégation autorisant le président à porter plainte au nom du SDIS avec constitution de partie civile |

Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE (suppléante de monsieur AUBERT), Isabelle MORINEAUD (suppléante de monsieur POURCIN), Alberte VALLEE (suppléante de monsieur LAURENS).

Messieurs Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET (suppléant de monsieur ARNAUD), Jean-Claude CASTEL, Marcel CHAIX (suppléant de monsieur MARTELLINI), Bernard DIGUET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER.

Les membres avec voix consultative :

Lieutenant-colonel Thierry CARRET, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours ;
Médecin Hors Classe Frédéric PETITJEAN, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical ;
Lieutenant Eric GUEUGNON, représentant les SPP officiers, suppléant du Lieutenant REKIA ;
Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV officiers ;
Sergent José VASQUEZ, représentant les SPP non-officiers, suppléant du Sergent GEFFROY.

Assistaient également à la réunion :

Madame DUVAL, directeur des services du cabinet de la Préfecture ;
Madame RENAUX, payeuse départementale ;
Monsieur CELESTIN, Directeur des finances et des affaires juridiques, représentant le Directeur Général des Services du Conseil Départemental.

Etaient excusé(s) :

Mesdames Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD ;
Messieurs Roland AUBERT (représenté par madame FAURE), Jean ARNAUD (représenté par monsieur BOUVET), André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Serge PRATO, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN ;
Monsieur le Préfet ;
Le lieutenant Toufik REKIA, représentant les SPP officiers ;
Le sergent Ludovic GEFFROY, représentant les SPP non officiers ;
L'adjudant Thomas BRUNET, représentant les SPV non officiers ;
Le capitaine Arnaud VALLOIS, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Le président FIAERT ouvre la séance à 14 heures 45 car de nombreux élus étaient retardés du fait d'un accident de la circulation.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le président. Elle procède à l'appel, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Avant d'aborder les rapports inscrits à l'ordre du jour, le Président FIAERT adresse ses remerciements et félicitations aux sapeurs-pompiers de Manosque pour l'organisation du championnat de France de rugby et à ceux du Centre de Secours de Digne les Bains pour l'organisation de la journée « Portes Ouvertes ». Ces deux manifestations, parfaitement organisées, ont connu un vif succès et des records d'affluence.

Il adresse ses remerciements à monsieur CELESTIN, qui participe pour la dernière fois au CASDIS, pour sa fidélité et son engagement auprès de cette instance et des services du SDIS.

Le Président informe l'assemblée que le choix du futur directeur du SDIS a été arrêté. Le lieutenant-colonel Frédéric PIGNAUD, actuel directeur départemental adjoint du SDIS de la Haute-Loire prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2016.

Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 22 avril 2016

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Compte administratif et compte de gestion – exercice 2015

Madame BAGARRY, vice-présidente, présente ce rapport. Les membres du Conseil d'Administration donnent quitus au Président pour l'exercice 2015.

Le rapport est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Affectation des résultats – exercice 2016

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Avenant n°2 à la convention pluriannuelle de services et de moyens entre le Département et le SDIS 04 – exercice 2015-2017

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Budget supplémentaire – exercice 2016

Le président FIAERT présente ce rapport.

Le budget supplémentaire 2016 s'élève à 3 241 317 euros. La répartition par section est la suivante :

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 1 087 097 euros |
| Section d'investissement | 2 154 220 euros |

Le président tient à remercier le Conseil Départemental qui a décidé d'octroyer une rallonge budgétaire de 550 000 euros au SDIS pour pallier notamment l'incidence financière du crash de l'Airbus.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 (art. 10) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (art. 1) en application de la loi n° 2016-403 du 15 mars 2016 (art. 10) et de la loi n° 2016-403 du 15 mars 2016 (art. 10)

Il précise que le service rencontre des problèmes de paramétrage du nouveau système de gestion de l'alerte qui occasionnent un retard dans le paiement des indemnités horaires et ce, malgré toute l'énergie déployée par les personnels pour y remédier.

Il adresse ensuite ses remerciements aux services du SDIS qui ont travaillé à l'élaboration du Budget Supplémentaire.

Au terme de cette intervention le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Modification de l'AP/CP relative à l'extension et la reconstruction de la caserne de Châteaux-Arnoux

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 : Attribution de marchés publics

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 : Modification de la correspondance grade emplois

Monsieur DIGUET, vice-président, présente ce rapport.

Le lieutenant-colonel CARRET précise que ces dispositions apportent plus de souplesse dans l'organisation du CODIS notamment en permettant de garder à leur poste certains personnels nommés à un nouveau grade.

Le président met le rapport aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 : Modification du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels : indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) et logement par nécessité absolue de service

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°10 : Modification du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels – indemnités de logement

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°11 : modification du régime indemnitaire – astreintes

Monsieur DIGUET, vice-président, présente ce rapport.

En l'absence d'observation le président met le rapport aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°12 : Modification de la délibération relative à l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Monsieur DIGUET, vice-président présente ce rapport.

Le président FIAERT souligne que l'abandon de la notation annuelle au profit de l'entretien individuel représente « une petite révolution » dans la fonction publique. Il met ensuite le rapport aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°13 : Conditions de maintien du régime indemnitaire en cas de congés pour maladie, maternité, temps partiel thérapeutique et maladie longue durée

Madame BAGARRY, vice-présidente, présente ce rapport.

Monsieur BOUVET souhaite savoir si les dispositions règlementaires laissent la possibilité de maintenir ou non les primes des agents.

Le président précise que le régime indemnitaire pourrait être revu à la baisse dans certains cas, l'objet de cette délibération étant de maintenir également le régime indemnitaire des agents qui pourraient être en position de maladie de longue durée.

Le lieutenant-colonel CARRET souligne que ces dispositions pourront entraîner un gain de pouvoir d'achat pour certains personnels. En effet, plusieurs mutuelles ont fait part de leur intention de revoir leurs cotisations à la baisse en cas de maintien du régime indemnitaire pour cause de maladie de longue durée.

Au terme de ces interventions le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°14 : Complément d'effectifs de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au bénéfice de certains CIS et modifications partielles de prise en charge de leur indemnisation

Le président FIAERT présente ce rapport. Il réaffirme l'intérêt de discuter rapidement du transfert de la compétence « incendie » avec les élus des différentes intercommunalités du département. Il va faire part de ce souhait au préfet et organiser une réunion avec le président de l'Association Départementale des Maires.

Monsieur BOUVET souligne que l'harmonisation des compétences exige un travail considérable pour les intercommunalités et il doute que le transfert de la compétence incendie aux EPCI puisse aboutir.

Madame BAGARRY estime qu'il faut tout de même engager des discussions et essayer de convaincre les élus.

Le président FIAERT rappelle que le SDIS rencontre quelques difficultés avec certaines communes. Cela engendre des difficultés dans l'organisation de certains centres de secours. De plus, depuis la départementalisation, certaines communes semblent désintéressées par le devenir des centres de secours. Il contactera donc monsieur SPAGNOU et les membres du bureau de l'ADM afin qu'ils relayent cette information auprès des maires.

Au terme de ces interventions le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15 : Modification du règlement intérieur du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°16 : Révision partielle du Règlement Intérieur du SDIS 04, modifiant les dispositions relatives à la consommation d'alcool et/ou de substances illicites

Le président FIAERT présente ce rapport.

Il souhaitait que ce point soit inscrit à l'ordre du jour afin de provoquer le débat. Il rappelle qu'il s'agit avant tout de protéger les chefs de centre, les chefs de garde et l'ensemble des sapeurs-pompiers pour prévenir tout accident en lien avec ces substances comme cela fut le cas dans les Vosges notamment.

Le lieutenant-colonel CARRET souligne que les problèmes liés à l'alcool et aux stupéfiants sont réels dans de nombreux SDIS. Des tests de détection seront effectués lors des recrutements et en cas de tests positifs les personnes ne seront pas recrutées. En cas de détection positive en cours de carrière les personnes seront mises en indisponibilité et leur dossier sera transmis au Service de Santé et de Secours Médical qui tranchera sur leur aptitude.

Au terme de ces interventions le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°17 : Convention entre GRDF, la préfecture et le SDIS 04, prévoyant une dérogation à la convention PGR pour le cas particulier des deux stations propane de Barcelonnette et d'Uvernet-Fours

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°18 : Convention avec les SDIS du Morbihan et du Var, relative à la mise à disposition d'un accès gratuit au service de géolocalisation des appels d'urgence « 18/112 »

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°19 : Convention relative à la mise à disposition de personnels affectés à la surveillance de la plage et de la zone de baignade de la commune de Sainte-Croix du Verdon

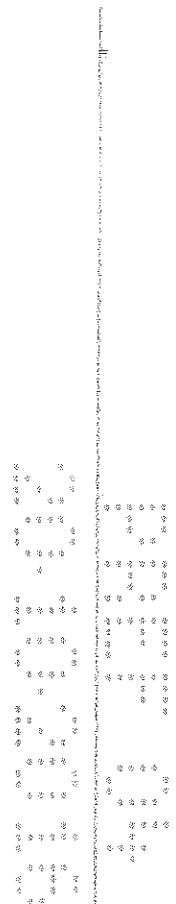
Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport remis en séance : Modification du régime indemnitaire alloué aux sapeurs-pompiers professionnels : indemnités de spécialité

Le président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport remis en séance : Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal abritant un relais de radiocommunication entre la commune de Blieux et le SDIS 04

Le président FIAERT présente ce rapport.



Le lieutenant-colonel CARRET précise que cette convention est nécessaire pour sécuriser les installations du SDIS et permettre au gestionnaire des fréquences d'intervenir car le Parc Naturel Régional du Verdon souhaite installer un réseau de radio amateur dans ces locaux.

Le président FIAERT met le rapport aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Communication – Compte-rendu du recours à la délégation pour contracter ou renégocier les emprunts et lignes de trésorerie

Le président FIAERT donne lecture de cette communication. Les membres du Conseil d'Administration en prennent acte à l'unanimité.

Communication : Compte-rendu du recours à la délégation autorisant le Président à porter plainte au nom du SDIS avec constitution de partie civile

Le président FIAERT donne lecture de cette communication. Les membres du Conseil d'Administration en prennent acte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président cède la parole à madame DUVAL, directeur des services du cabinet de la Préfecture.

Madame DUVAL informe l'assemblée qu'un exercice ayant pour thème un attentat et une tuerie de masse visant le collège du Mont d'Or a été organisé le 8 mars dernier.

Cet exercice a permis un double retour d'expérience, à chaud et à froid, et a confirmé la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la protection des personnels qui interviennent sur les secours et qui sont également des cibles dans le contexte actuel où la menace terroriste n'a jamais été aussi élevée.

Le président FIAERT remercie l'assemblée et lève la séance à 15 heures 50.

La secrétaire de séance


Sophie BALASSE

Le président du CASDIS


Claude FIAERT